

Calendrier des collectes de déchets — Janvier à juin 2026

Pas de distribution de calendriers cette année. Merci de conserver ce document.



Calendrier des collectes

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
01 Je	01 Di	01 Di	01 Me	01 Ve	01 Lu 23
02 Ve	02 Lu	02 Lu	02 Je	02 Sa	02 Ma
03 Sa	03 Ma	03 Ma	03 Ve	03 Di	03 Me
04 Di	04 Me	04 Me	04 Sa	04 Lu	04 Je
05 Lu	05 Je	05 Je	05 Di	05 Ma	05 Ve
06 Ma	06 Ve	06 Ve	06 Lu	06 Me	06 Sa
07 Me	07 Sa	07 Sa	07 Ma	07 Je	07 Di
08 Je	08 Di	08 Di	08 Me	08 Ve	08 Lu 24
09 Ve	09 Lu	09 Lu	09 Je	09 Sa	09 Ma
10 Sa	10 Ma	10 Ma	10 Ve	10 Di	10 Me
11 Di	11 Me	11 Me	11 Sa	11 Lu	11 Je
12 Lu	12 Je	12 Je	12 Di	12 Ma	12 Ve
13 Ma	13 Ve	13 Ve	13 Lu	13 Me	13 Sa
14 Me	14 Sa	14 Sa	14 Ma	14 Je	14 Di
15 Je	15 Di	15 Di	15 Me	15 Ve	15 Lu 25
16 Ve	16 Lu	16 Lu	16 Je	16 Sa	16 Ma
17 Sa	17 Ma	17 Ma	17 Ve	17 Di	17 Me
18 Di	18 Me	18 Me	18 Sa	18 Lu	18 Je
19 Lu	19 Je	19 Je	19 Di	19 Ma	19 Ve
20 Ma	20 Ve	20 Ve	20 Lu	20 Me	20 Sa
21 Me	21 Sa	21 Sa	21 Ma	21 Je	21 Di
22 Je	22 Di	22 Di	22 Me	22 Ve	22 Lu 26
23 Ve	23 Lu	23 Lu	23 Je	23 Sa	23 Ma
24 Sa	24 Ma	24 Ma	24 Ve	24 Di	24 Me
25 Di	25 Me	25 Me	25 Sa	25 Lu	25 Je
26 Lu	26 Je	26 Je	26 Di	26 Ma	26 Ve
27 Ma	27 Ve	27 Ve	27 Lu	27 Me	27 Sa
28 Me	28 Sa	28 Sa	28 Ma	28 Je	28 Di
29 Je	29 Di	29 Di	29 Me	29 Ve	29 Lu 27
30 Ve	30 Lu	30 Lu	30 Je	30 Sa	30 Ma
31 Sa		31 Ma		31 Di	

Vacances scolaires Collecte de rattrapage
Jour férié Collecte annulée

- Ordures ménagères
- Emballages et papiers

Nos conseils. Limitez l'encombrement sur le trottoir et respectez le cheminement piéton. Dans la mesure du possible, présentez votre poubelle poignée dirigée vers la route, pour faciliter le travail du personnel de collecte. Veillez au nettoyage et à la désinfection de votre bac.

Sortez vos contenants la veille de la collecte à partir de 18 h. Rentrez-les dès que possible après le passage des véhicules de collecte dans la journée et au plus tard en fin d'après-midi du jour de collecte.

C'est nouveau !
Flashez pour des infos personnalisées sur vos déchets !



Généré par Document non contractuel. Ne pas jeter sur la voie publique.



Le Joncavidulien

Bulletin municipal
Janvier 2026



Le maire,
les adjoints,
les conseillers municipaux

et l'ensemble du personnel

vous adressent

leurs meilleures voeux

pour l'année 2026.



CALENDRIER DES PERMANENCES GENDARMERIE EN MAIRIE

JOURS	HORAIRES
LUNDI 02 FÉVRIER 2026	
VENDREDI 06 FÉVRIER 2026	
LUNDI 09 FÉVRIER 2026	09H00 à 11H30
SAMEDI 14 FÉVRIER 2026	
VENDREDI 20 FÉVRIER 2026	
SAMEDI 21 FÉVRIER 2026	

Mairie de Jonchery-sur-Vesle

Place René Sarrette
51140 JONCHERY-SUR-VESLE

Contacts :

03.26.48.50.03
mairie.joncherysurvesle@orange.fr

Sites :

<http://www.joncherysurvesle.com>
Facebook : Village de Jonchery-sur-Vesle

Horaires d'ouverture au public :
Lundi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h00.
Jeudi de 16h00 à 18h00.

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.
Pas d'accueil téléphonique le mercredi après-midi.

Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin
03.26.48.52.71
<http://jonchery-pom.c3rb.org>
mediatheque.joncherysurvesle@orange.fr

La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle
Lundi, Vendredi : 09h00 à 11h30.
Mercredi : 09h00 à 11h30 et 16h30 à 18h30.
Samedi : 09h30 à 11h30.
Mardi et Jeudi : Fermée.

Maison France Services : 03 26 08 36 44

Rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle
Lundi : 13h30-18h00
Mardi : 9h00-11h30 ; 13h30-18h00
Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00
Jeudi : 9h00-12h00
Vendredi : 13h30-17h00
Samedi : 10h00-12h00

Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98
Pour transmettre les relevés :
www.service.eau.veolia.fr
Enedis : 09 72 67 50 51
GRDF : 0 800 47 33 33

Horaires de la déchetterie :

Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi :
9h00-12h00 et 14h00-18h00.
Jeudi : 9h00-12h00.
Mardi, Dimanche et Jours fériés : Fermée.
Fermerture à 16h les 24 et 31 décembre
Heure limite d'accès 15 minutes avant la fermeture

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

Séance du 15 décembre 2025

Délibération D-2025-57

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 avec déduction des restes à réaliser 2025, du remboursement des emprunts (chapitre 16) et des reports (chapitre 001) = 497 376 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 124 344 €.

Délibération D-2025-58

DELIBERATION FIXANT LE PRIX DE VENTE DE L'AFFICHE DE LA COMMUNE EN FORMAT A3 SUR LA REGIE MEDIATHEQUE

Vu la délibération n° D_2025_35 du 24 septembre 2025 fixant le prix de vente de l'affiche de la commune à 10 € pour un format B2,

Vu la nouvelle édition de cette même affiche à l'effigie de la commune en format A3,

Le conseil décide à l'unanimité des membres présents :

De fixer le prix à 5 € pour l'affiche en format A3.

Délibération D-2025-59

PROJET DE MISE AUX NORMES DU RALENTISSEUR DE TYPE DOS D'ÂNE RUE DE LA GARE, CRÉATION ET SUPPRESSION DE LA PLACE DE STATIONNEMENT RUE DE BRANSOURT ET ROUTE NATIONALE AINSI QUE DEMANDES DE SUBVENTIONS

Vu la commission voirie du 11 octobre 2025,

Vu la présentation des projets de voirie par Monsieur Fabien JAVELOT,

Le Maire propose à l'assemblée d'émettre un avis sur le projet de mise en conformité du ralentisseur de type dos d'âne rue de la gare, pour un montant de 20 811 € HT. Ces travaux devront être approuvés par les services du Département, la rue de la gare étant départementale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

De donner tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et demander les subventions d'investissement (DETR, amendes de police, etc...)

Séance du 21 janvier 2026

Délibération D-2026-01

OBJET : DELIBERATION POUR LE FONDS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS « MISE AUX NORMES DE L'AIRE DE JEUX »

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération n° 2025_04 du 26 février 2025 du conseil municipal de Jonchery-sur-Vesle sollicitant l'octroi du fonds de soutien aux investissements communaux sous la forme du versement d'un fonds de concours pour les travaux « mise aux normes de l'aire de jeux »,
- Vu la délibération n° CC-2025-257 du conseil communautaire du 17 décembre 2025 décidant l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Jonchery-sur-Vesle,

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour, décide :
D'accepter le fonds de concours accordé par la communauté urbaine du Grand Reims pour les travaux de « Mise aux normes de l'aire de jeux » pour un montant de 8 728.50€ HT sur un montant de travaux de 17 457.00€ HT,

D'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et le Grand Reims ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération D-2026-02

OBJET : DELIBERATION FIXANT LE PRIX DE VENTE DES PIEGES A FRELONS SUR LA REGIE SALLE POLYVALENTE

Mme le Maire expose la proposition émise par un apiculteur d'acquérir des pièges à frelons pour la commune.

Le conseil décide à l'unanimité des membres présents :
De passer une commande de 20 pièges. Dans un premier temps, 10 seront proposés à la vente aux particuliers.
De fixer le prix à 32.40 € pour un piège.

Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie. Une liste sera en place pour peut-être une seconde commande.

Délibération D-2026-3

OBJET : SUBVENTION MISSION LOCALE RURALE DU NORD MARNAIS 2026

Madame le Maire présente, comme chaque année, la demande de subvention de la Mission Locale Rurale du Nord Marnais, association "loi 1901" qui accompagne les

jeunes demandeurs d'emploi dans la recherche d'emploi ou d'une formation.

La participation demandée des communes est maintenue à 1 € par habitant minimum.

Sur proposition, Le Conseil, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'accorder à la Mission Locale Rurale du Nord Marnais, une subvention annuelle de 2 000 €.

Informations diverses

Le maire informe

Dans certaines rues en pente, des bacs à sel ont été déposés.

Il est rappelé que le sel est à disposition des riverains pour un usage exclusif sur la route ou les trottoirs.

0

Monsieur Philippe REMEN, Adjoint à la Communication

La commission va remettre à jour la liste des artisans/commerçants/entreprises de la commune. Si vous êtes intéressés et que votre siège social est domicilié sur Jonchery-sur-Vesle, vous pouvez vous inscrire.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE 25 FÉVRIER 2026

DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE FRANTZ ET QUENAULT

Mardi : 14h / 18h ; Mercredi : 10h / 12h et 14h / 18h ; Jeudi et Vendredi : 14h / 17h; Samedi : 10h / 12h

⇒ **Samedi 7 février
10h30
Raconte-tapis
“Un peu perdu”
animé par Brigitte et Virginie
De 0 à 4 ans**



⇒ **Jeudi 19 février
Tournoi Mario Kart
14h - 16h
animé par Arthur**



Le formulaire se trouve sur le site de la commune dans la rubrique "Entreprises et Associations" et "Inscription à l'annuaire". Réponse souhaitée avant le 28 février 2026.

Madame Sophie JOUEN, Adjointe au Fleurissement

Après les belles fêtes de fin d'année, la commission fleurissement a repris ses belles activités en donnant une atmosphère hivernale au sas de la mairie.

C'est toujours avec beaucoup d'attention et d'intérêt que la commission a œuvré pendant toutes ces années. Chers bénévoles, membres de la commission, employés communaux, tout le personnel de la mairie et bien sûr tous les Joncaviduliens...MERCI.

Madame Sandra BANIÈRE, Conseillère municipale déléguée à la Médiathèque :

À l'occasion des Nuits de la lecture, nous avons reçu, le samedi 24 janvier, 3 conteuses de la Parolière et les bénévoles ont animé un raconte-tapis pour les plus petits. Nous vous attendons pour les prochaines activités permanentes : l'heure du conte, le club lecture, le blabla thé...Toutes les dates sont à retrouver dans le flyer.

Des nouveautés de la rentrée littéraire de janvier vous attendent : de quoi passer une fin d'hiver passionnante.